

COMMUNIQUÉ – POUR DIFFUSION

Où s'arrête la limite des méga mines à ciel ouvert ?

Une coalition demande d'urgence une analyse indépendante et de nouvelles règles

Québec, 20 août 2014. Alors que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) examine présentement le plus grand projet de mine à ciel ouvert jamais proposé dans l'histoire du Canada (projet Dumont de Royal Nickel en Abitibi-Témiscamingue), une coalition de citoyens, de médecins, d'organismes environnementaux et de grands syndicats nationaux demandent au gouvernement du Québec de déclencher de toute urgence une analyse indépendante afin de revoir les lois et les normes encadrant les méga mines à ciel ouvert en matière d'environnement, de santé et de sécurité publique.

Dans un [rapport d'analyse](#) très étoffé de 50 pages rendu public aujourd'hui, les membres de la *Coalition pour que le Québec ait meilleure mine* se disent très préoccupée par la multiplication des projets de mines à ciel ouvert au Québec, notamment les grands projets de type « fort tonnage, faible teneur » à proximité des milieux habités ou sensibles.

« Après les méga fosses proposées à Malartic (2,5km de longueur) et à Sept-Îles (3,5km de longueur), voilà que la compagnie Royal Nickel propose d'exploiter la plus grande mine à ciel ouvert jamais excavée dans l'histoire du Canada (5,0km de longueur), et ce, à moins de 800 mètres de milieux sensibles et des plus proches résidences des municipalités de Launey et de Trécesson, en Abitibi-Témiscamingue » - Ugo Lapointe, porte-parole de la coalition.

Normes environnementales et de santé non respectées

Les membres de la Coalition sont particulièrement préoccupés par l'absence d'un cadre réglementaire spécifique aux mines à ciel ouvert, ainsi que par l'incapacité des promoteurs miniers et des autorités publiques de respecter les lois, les critères et les normes déjà en place.

« Depuis l'autorisation de la mine à ciel ouvert à Malartic en 2009, la minière compte plus de 134 avis d'infraction et 1289 plaintes pour des dépassements de normes environnementales et de santé. Ni la minière, ni les autorités publiques ne sont capables d'y changer quoique ce soit » - Me Kirouac, avocate et personne ressource du Comité vigilance de Malartic.

« Non seulement les normes et les critères actuels ne sont pas assez stricts pour protéger la santé, mais les promoteurs miniers sont incapables de les respecter et les autorités publiques manquent de moyen pour les appliquer, ou ferment carrément les yeux sur la situation » - Louise Gagnon, Regroupement pour la sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles.

« On ne peut plus tolérer que la santé, la sécurité et l'environnement soient davantage mis à risque » - Dr. Isabelle Gingras, Association canadienne des médecins pour l'environnement.

Des études d'impacts biaisées : les autorités ferment les yeux

Dans les cas des projets miniers Arnaud à Sept-Îles et de Royal Nickel à Launey/Trécesson, le [rapport d'analyse](#) de la Coalition démontre clairement que les promoteurs miniers, parfois avec la complicité des autorités publiques, présentent des modélisations d'impacts et des mesures d'atténuation qui, sur le fond, ne tiennent pas la route, mais qui, finalement, leur permettent quand même d'obtenir leur certificat d'autorisation dans le cadre des lois actuelles.

Une situation inacceptable qui appelle à des changements urgents dans les règles

« Cette situation est complètement inacceptable et appelle à des changements urgents dans les règles et la façon d'évaluer, d'autoriser et d'encadrer les mines à ciel ouvert au Québec, surtout lorsqu'elles sont situées à proximité de milieux sensibles ou habités » - Daniel Green, Société pour vaincre la pollution.

Le Vérificateur général du Québec a d'ailleurs relevé à trois reprises depuis 2009 de nombreuses failles et lacunes dans les méthodes de suivi et de contrôle des impacts des projets miniers et industriels, à la fois au ministère de l'Environnement ([rapport de 2011](#)) et au ministère des Ressources naturelles ([rapports de 2009 et 2013](#)).

Plus de 89% en faveur de changements de normes face aux mines à ciel ouvert

En 2011, un regroupement d'organismes régionaux en Abitibi-Témiscamingue révélait que plus de 89% des 1200 personnes [sondées](#) souhaitaient que les lois changent afin d'inclure des conditions strictes et spécifiques face aux mines à ciel ouvert. Ce regroupement réclamait un débat public sur les mines à ciel ouvert et représentait l'équivalent de 12 000 membres dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. « D'indispensable en 2011, ce débat est devenu impératif en 2014 » de conclure Yvan Croteau, Action boréale.

-30-

Pour informations :

- Ugo Lapointe, Coalition *Québec meilleure mine*, 514-708-0134
- Me Nicole Kirouac, Comité vigilance de Malartic, 819-354-1911
- Louise Gagnon, Regroupement pour la sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles
- Dr. Isabelle Gingras ou Dr. Éric Notebaert, Association canadienne des médecins pour l'environnement, 418-965-6814 ou 514-978-6262
- Daniel Green, Société pour vaincre la pollution, 514-245-4676

La coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* a vu le jour au printemps 2008 et est aujourd'hui constituée d'une trentaine d'organismes membres représentant collectivement plus de 250 000 individus, partout au Québec. La coalition s'est donnée pour mission de revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec, dans le but de promouvoir de meilleures pratiques aux plans social, environnemental et économique. Site : www.quebecmeilleuremine.org

Les membres actuels de la coalition : Action boréale Abitibi-Témiscamingue (ABAT) ▪ Alternatives ▪ Artistes pour la Paix ▪ Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME) ▪ Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) ▪ Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) ▪ Centrale des syndicats du Québec (CSQ) ▪ Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté ▪ Coalition de l'ouest du Québec contre l'exploitation de l'uranium (COQEU) ▪ Coalition Stop Uranium de Baie-des-Chaleurs ▪ Comité de vigilance de Malartic ▪ Écojustice ▪ Eco-vigilance Baie-des-Chaleurs ▪ Environnement Vert Plus Baie-des-Chaleurs ▪ Fondation Rivières ▪ Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM ▪ Groupe solidarité justice ▪ Les Amis de la Terre du Québec ▪ Justice transnationale extractive (JUSTE) ▪ MiningWatch Canada ▪ Minganie sans uranium ▪ Mouvement Vert Mauricie ▪ Nature Québec ▪ Professionnels de la santé pour la survie mondiale ▪ Regroupement citoyen pour la sauvegarde de la grande baie de Sept-Îles ▪ Regroupement pour la surveillance du nucléaire ▪ Réseau œcuménique justice et paix (ROJeP) ▪ Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) ▪ Sept-Îles sans uranium ▪ Société pour la nature et les parcs (SNAP-Québec) ▪ Société pour vaincre la pollution (SVP) ▪ Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ). *Tous nouveaux membres bienvenus.*
